



## **CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE Vigne et Vin**

Le Baccalauréat Professionnel est un diplôme professionnel qui vous permet :

- l'entrée dans la vie active puisque vous pouvez accéder à des emplois de salarié(e) :
  - agricole en exploitation, en organismes (CUMA, syndicats professionnels...)
- la poursuite d'étude en Brevet de Technicien Supérieur Agricole dans le même secteur ou non (des réorientations sont possibles entre les différentes spécialités) ;
- le statut de chef d'exploitation, si vous êtes né(e) après le 1<sup>er</sup> Janvier 1971, puisqu'il vous donne la capacité professionnelle pour s'installer en agriculture.

### **I. – ARCHITECTURE DE L'OPTION**

#### **1. - PROGRAMME**

##### **PREMIERE PARTIE : Les modules d'enseignements généraux : « MG »**

Ils sont communs pour tous les BAC PRO, quelle que soit l'option choisie. Répertoriés par les lettres « **MG** » comme Modules Généraux et par un chiffre, ils sont au nombre de six.

<b>NOM</b>	<b>INTITULE</b>	<b>CONTENU</b>
<b>MG1</b>	Connaissance et pratique de la langue française, approche de l'œuvre littéraire	Français Education socioculturelle
<b>MG2</b>	Connaissance et pratique d'une langue étrangère	Langue vivante <u>AU CHOIX</u> : Anglais – Espagnol – Allemand
<b>MG3</b>	Education physique et sportive	Pratique d'activités physiques et sportives
<b>MG4</b>	Education socioculturelle et communication	Education socioculturelle Français Communication
<b>MG5</b>	Connaissance du monde contemporain	Histoire/Géographie Sciences économiques
<b>MG6</b>	Hygiène et protection de la santé	Biologie

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BAC, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux.

D'autre part, le passage des modules d'enseignements généraux ne rend pas obligatoire l'épreuve de sport (G3) pour laquelle vous pouvez être dispensé(e) sur demande.

### DEUXIEME PARTIE : Les modules professionnels : « MP »

Les lettres « **MP** » comme modules professionnels, les dénominent. Ils sont six et leur répartition est la suivante :

<b>NOM</b>	<b>INTITULE</b>	<b>CONTENU</b>
<b>MP1</b>	Interprétation et traitement des Données	Mathématiques Informatique
<b>MP2</b>	Connaissance des systèmes vivants	Biologie Ecologie

<b>NOM</b>	<b>INTITULE</b>	<b>CONTENU</b>
<b>MP3</b>	Eléments de chimie du vivant, du sol et de l'environnement. Energétique	Sciences physiques
<b>MP4</b>	Pilotage de l'Entreprise	Sciences économiques Agronomie Machinisme Zootechnie
<b>MP11</b>	Economie, politique des productions agricoles	Environnement économique et mise en marché Gestion technique des ateliers (Phytotechnie, Zootechnie)
<b>MP12</b>	Gestion d'une exploitation	Sciences économiques Sciences et techniques professionnelles Phytotechnie Zootechnie

**TROISIEME PARTIE : Les modules de la spécialité professionnelle : « MP »**

<b>NOM</b>	<b>INTITULE</b>	<b>CONTENU</b>
<b>MP141</b>	Bases scientifiques et technologiques nécessaires à la conduite d'une production vitivinicole.	Viticulture Œnologie Agronomie Chimie Biologie
<b>MP142</b>	Mise en œuvre d'un processus vitivinicole dans une perspective de durabilité.	Viticulture Œnologie Biologie Sc. et techniques des équipements
<b>MP143</b>	Optimisation du choix et de l'utilisation des agroéquipements option « vigne et vin ».	Sc. et techniques des équipements Sciences physiques Œnologie
<b>MP144</b>	La vigne et le vin, du local à l'international.	Viticulture – Œnologie Biologie – Ecologie Agronomie Histoire / Géographie Sciences économiques

## 2. – EPREUVES D'EXAMEN

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle (pas de Contrôle en Cours de Formation comme en Etablissement scolaire traditionnel).

Sept épreuves sont prévues avec **20 coefficients** :

<b>STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES</b>				
EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
<b>E1</b>  <b>EXPRESSION ET MONDE CONTEMPORAIN</b>	4	4 h 30	MG1  MG5	<p>Sujet écrit en <b>deux parties</b> :</p> <p>① <b>Français</b> (coefficient 3) d'une durée de 2 h 30 s'appuyant sur un ou deux textes de nature littéraire.</p> <p>② <b>Histoire/Géographie</b> (coef. 1) de 2 h 00 comportant 2 sujets au choix. Sujets en deux parties : questions à partir de documents + développement personnel.</p>
<b>E2</b>  <b>LANGUE VIVANTE</b>	1	30 mn	MG2	<p>Epreuve <b>orale</b> à partir d'un document visuel inconnu du candidat (photo, dessin, graphique, tableau, schéma, séquence vidéo sans le son).</p> <p>Temps de préparation : 15 mn</p> <p>Temps d'interrogation : 15 mn</p>

## STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
<b>E3</b>  <b>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>	1	Variable	MG3	<p>Epreuve <b>pratique et orale</b> en <b>2 parties</b> :</p> <p>① partie pratique portant sur 2 activités physiques et sportives choisies par le candidat dans une liste établie chaque année scolaire par la DRAF de la région d'appartenance du candidat → <b>à choisir au moment de l'inscription à l'examen.</b></p> <p>② partie orale portant sur la vérification des connaissances liées aux activités sportives évaluées précédemment et sur les savoirs en biologie.</p>
<b>E4</b>  <b>MATHEMATIQUES ET SCIENCES</b>	4	3 h 20	MP1  MP3	<p>Epreuve composée de <b>deux parties</b> :</p> <p>① une épreuve <b>écrite</b> de 3 h 00 composée de <b>2 sujets</b> obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un sujet de <b>Mathématiques</b> (coef. 2) portant au moins sur 3 des 4 parties du programme. Les activités statistiques doivent être évaluées.</li> <li>- un sujet de <b>Sciences Physiques</b> à coef. 1 : problèmes, exercices ou questions portant sur le contenu du module MP3.</li> </ul>

## STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
<b>E4</b>  <b>MATHEMATIQUES ET SCIENCES (suite)</b>	4	3 h 20	MP2	② une épreuve <b>orale</b> de 20 mn de <b>Biologie/Ecologie</b> en <b>2 parties</b> (coef. 1) : - un sujet de Biologie tiré au sort (questions de cours, schémas à légender...) - un entretien avec le jury ayant pour support la fiche d'activités en Ecologie remise par le candidat lors de de l'examen (fiches sur milieux étudiés lors des périodes de sessions de regroupement au CNEAC).
<b>E5</b>  <b>SCIENCES APPLIQUEES ET TECHNOLOGIE (suite)</b>	2	2 h 30	MP141 et Viticulture Oenologie	- Epreuve écrite comportant un sujet présentant un intérêt national au delà des particularités régionales de la production viti-vinicole. Il comporte également une partie de biologie et/ou de chimie et une partie technique de viticulture et/ou d'œnologie.

## STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
<b>E6</b>  <b>FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (RAPPORT DE STAGE)</b>	3	30 mn	Séquences en milieu professionnel	<p>Epreuve de synthèse <b>écrite</b> et <b>orale</b> qui s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Elle a pour objet l'étude de l'exploitation du lieu de stage.</p> <p><u>Écrit</u> : situer l'exploitation dans son environnement, analyser le fonctionnement de l'exploitation et élaborer un diagnostic global de l'exploitation.</p> <p><u>Oral</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposé → le candidat dispose de 10 mn au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé.</li> <li>- Entretien avec le jury → 20 minutes au maximum portant sur l'exposé précédent et sur le document écrit.</li> </ul>
<b>E7</b>  <b>PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DOSSIER TECHNIQUE*)</b>	5	≈ 1 h 00	MP11 – MP12 MP142 MP143 MP144	<p>Epreuve <b>pratique</b> et <b>orale</b> à coefficient 5 composée de <b>2 parties</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1<sup>ère</sup> partie : une <b>pratique</b> de mise en situation professionnelle.</li> <li>→ 2<sup>ème</sup> partie : un <b>oral</b> de 30 minutes ayant pour support le dossier technique constitué par le candidat.</li> </ul>

\*N.B. : Le **dossier technique** est composé de **8 fiches** établies sur la production étudiée.

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

### **Épreuve de contrôle**

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

## **II.- CONDITIONS ET MODALITES DE REDOUBLEMENT**

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande, le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20. Ces notes sont valables **cinq ans** à compter de leur date d'obtention.

Une épreuve dont la note est inférieure à 10 sur 20 ne peut pas être conservée et doit être obligatoirement repassée.

Notre établissement peut vous aider à repréparer votre Baccalauréat Professionnel.

**UN CONSEIL DANS LE CHOIX DES EPREUVES A REPASSER :**

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !  
NOUS ETUDIERONS ENSEMBLE VOTRE RELEVÉ DE NOTES**

